

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 10 octobre 2016**



45 rue Smith 69002 LYON

Tél : 04 78 37 90 71 – www.amely.org

Le 10 octobre 2016 à 9 heures 30, le Conseil d'administration de l'association AMELY, s'est réuni au siège de l'association sur convocation de la secrétaire.

Membres actifs présents : Marie-Noëlle LUC - Thérèse CHIRAT - Juliette KIEFFER - Josette FAVIER - Martine TRUSSON - Bruno ARAUD - Christian CHAPITEAU - Hervé LE RESTIF - Gérard PEROTTO - Jean-Luc GUYOT - Daniel GUENERON - Annie NOËL.

Membres avec voix consultative présents : Sabine MOREL Directrice - Émilie BORNIER représente du personnel.

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

Préalable : approbation du PV du dernier CA

- 1 - Point sur le financement participatif du projet « contre l'exclusion un accès au droit pour tous
- 2 – Développement de la médiation scolaire : point sur le travail engagé par la commission
- 3 - Opportunité pour Amely de demander l'agrément médiation consommation auprès de la CECMC (commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation)
- 4 – Médiation dans les relations du travail :examen de la fiche méthodologique proposée par le comité de référence
- 5 – Information sur la réorganisation stratégique des permanences d'accès au droit
- 6 - Personnalisation des relations dans les permanences : utilisation du nom des intervenants d'Amely
- 7 - Questions diverses

Préalable : Le procès verbal du conseil d'administration du 27 juin 2016 n'a fait l'objet d'aucune modification et a donc été adopté à l'unanimité des administrateurs présents.

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 10 octobre 2016**

1 - Point sur le financement participatif du projet « contre l'exclusion un accès au droit pour tous »

Rappel par la Présidente que cette démarche fait partie de la recherche de nouveaux financements. Elle a été lancée pendant l'été car nous avons été contraints sur les dates par la fondation EDF.

AMELY avait déposé auprès de cette fondation un dossier de financement pour poursuivre la permanence auprès des grands exclus en 2017. Notre projet est arrivé bien placé et c'est pourquoi la fondation nous a proposé de tenter un financement participatif.

Jean-Luc GUYOT, qui a coordonné le travail pour la mise en ligne, précise qu'initialement la fondation EDF proposait de doubler les fonds collectés jusqu'à hauteur de 1600€. Dans l'été, au regard du travail fourni par l'équipe pour pouvoir être prête au 15 septembre, elle a augmenté le plafond à 4300€ (soit 8600€). Ce jour nous en sommes à 3200€.

C'est à la fois une occasion de parler d'AMELY dans nos réseaux, de tester nos forces et nos faiblesses (en particulier notre fichier de contacts), mais l'expérience servira si on veut reproduire ce type de financement pour une autre action, par exemple en médiation scolaire.

Nous apprenons aussi à être plus directs dans nos interpellations. Une page Facebook indépendante de celle de la directrice a été créée, la vidéo de Décines a été remaniée et une nouvelle vidéo a été faite.

Cette collecte suscite plusieurs remarques :

- il ne peut s'agir de financements pérennes. C'est un financement spécifique ponctuel, fléché, qui permettra de poursuivre l'action en 2017, sur un temps qui dépendra du montant collecté,
- il faut être conscient que cet appel au mécénat privé, est une manière pour l'État de se dégager de ses obligations,
- les ressources des particuliers étant aussi limitées, les associations se trouvent en concurrence, ce qui est donné à l'une ne l'est pas à l'autre et chacun a des critères de choix,
- le réseau des partenaires directs de l'action ne s'est pas encore mobilisé.

Une relance sera faite ces jours-ci pour mobiliser les bénévoles d'AMELY et leur réseau avant le 30 octobre.

A noter que les chevalets faits par la commission communication pour les appels au dons sont bien perçus.

2 – Développement de la médiation scolaire : point sur le travail engagé par la commission

Présentation par Gérard PEROTTO du travail engagé par la commission, qui s'est déjà réuni trois fois et pense assurer un travail régulier au rythme de une fois toutes les deux ou trois semaines. Il y a eu aussi une rencontre avec les formateurs.

En interne, les objectifs sont :

- de dégager du temps à la direction pour le développement, pour des actions de prospection stratégiques,
- avoir une grande réactivité pour traiter les demandes reçues,
- et faire rentrer les paiements dans les meilleurs délais.

Pour cela la première étape a été de décortiquer, décomposer toutes les tâches requises pour la réalisation d'une intervention en médiation scolaire, et de voir celles qui peuvent être prises en charge par les membres de la commission ou par Evan(service civique), afin de dégager la directrice et la directrice-adjointe. Concernant la facturation, dès janvier, c'est Martine TRUSSON qui devrait pouvoir l'assurer.

En externe, deux objectifs :

- prendre soin des établissements que l'on a en portefeuille d'affaires, ils sont une trentaine, répondre à leurs demandes, faire les bilans (exploitation des fiches par Evan),
- prospecter pour étendre ce portefeuille.

Des moyens sont déjà mis en place :

- un tableau de suivi de toutes les demandes,

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 10 octobre 2016**

- une action de relance par Christiane DURIF-VAREMBON (qui a déjà permis d'aboutir avec 4 établissements)
- une étude comparée de la concurrence, en cours de réalisation par Evan, service, qui permettra de faire un message ciblé, mettant en avant les spécificités d'AMELY. Un mailing est envisagé pour la fin d'année en utilisant le listing établi par Suchil de tous les établissements du Rhône.
- Il est aussi prévu que Évan appelle tous les formateurs et les interroge sur ce qui fonctionne bien et sur ce qui ne va pas dans les formations à la médiation scolaire (par exemple le manque d'engagement d'un adulte) afin que la commission voit ce qui peut être fait pour remédier aux difficultés,
- Ultérieurement des contacts vont peut-être permettre de prospecter des réseaux ciblés : écoles privées, Maisons familiales rurales...

Gérard PERROTTO alerte les membres du conseil sur la nécessité de recruter de nouveaux formateurs, car la plupart de ceux qui sont encore chez AMELY sont sur le départ, et plusieurs n'effectuent plus la totalité d'une intervention. Or la multiplication des intervenants dans un établissement nuit à la crédibilité de la prestation.

Un outil a aussi été mis en place pour suivre leur activité et faciliter la facturation lorsqu'une action est terminée.

Sabine MOREL informe le conseil de deux rencontres qui ont eu lieu sur Grenoble.

- La première avec Daniel JULLION ancien directeur de l'association d'aide aux victimes de Grenoble (AIV Grenoble). AMELY sous-traitait pour lui des actions de médiation scolaire, telles qu'à Meylan. Il est maintenant en retraite et voudrait poursuivre une collaboration avec AMELY, lui assurant du développement et nous les actions auprès des élèves
- La seconde rencontre a été avec l'association AIV Grenoble et son nouveau directeur afin de connaître leur positionnement. L'association compte reprendre l'activité de médiation scolaire. Elle souhaite qu'AMELY assure la formation de leur intervenant. Des jalons ont aussi été posés pour une collaboration sur des projets communs.

Ce changement de direction au sein d'AIV Grenoble est l'occasion de remettre un cadre clair dans nos interventions sur la région grenobloise.

Le conseil d'administration approuve donc cette nouvelle orientation et l'arrêt de la collaboration avec monsieur JULLION.

3 - Opportunité pour Amely de demander l'agrément médiation consommation auprès de la CECMC (commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation)

Sabine MOREL explique que la CECMC a été créée par une ordonnance de 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. (texte qui transpose en droit français une directive européenne). C'est cette commission qui agréé les médiateurs de la consommation, puisque la loi impose à tous les organismes de proposer à leurs clients un médiateur gratuit.

La question de l'agrément a été posée à AMELY par un bailleur. Nous ne savons pas exactement ce qui sera demandé dans le dossier, en particulier si l'association pourra se faire agréer sans donner une liste nominative de ses médiateurs.

Les administrateurs notent :

- qu'il ne faut pas rester en dehors de quelque chose qui va structurer le secteur de la médiation,
- qu'AMELY peut s'y engager si on garde notre processus de traitement en face à face (et non pas par internet),
- que le secteur des bailleurs correspond à notre activité et nos pistes de développement,
- qu'il faudra travailler sur les obligations qu'impliquera un tel agrément si on l'obtient.
- Que le coût d'une médiation serait à définir, sachant qu'il est à charge du bailleur.

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 10 octobre 2016**

En conséquence le conseil d'administration a donné son accord pour enclencher la demande d'agrément auprès de la CECMC.

Dans le même ordre d'idée, Jean-Luc GUYOT indique que le CIMA (Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage) reçoit dans le cadre des assurances protection juridique, des demandes de médiation pour des litiges de voisinage, qui ne sont peut-être pas dans leur domaine privilégié d'intervention (et de coût). Le CA donne aussi son accord pour investiguer une éventuelle collaboration.

4 – Médiation dans les relations du travail : examen de la fiche méthodologique proposée par le comité de référence

La présidente donne lecture de la fiche méthodologique relative aux différents types de médiation dans les relations de travail (document transmis aux administrateurs avant le CA.) et ce qu'elles impliquent pour un bon déroulement.

Des échanges ont eu lieu sur la collaboration possible, souhaitable, indispensable... entre juristes et médiateurs, avec un retour sur les concepts de base de la médiation.

La directrice redonne lecture de la charte des médiateurs qui indique que les médiateurs vérifient que les médiés ont connaissance de leurs droits et obligations.

La fiche est au final approuvée par le conseil d'administration. Il sera ajouter la nécessité d'un référent pour les dossiers de médiation collective.

Fiche corrigée et remise en forme annexée au présent PV

Cette fiche sera communiquée en premier lieu en réunion des coordonnateurs de sites, avant d'être mise en ligne.

La formation aux médiations collectives (qu'elles soient dans le domaine du travail ou dans d'autres domaines) aura lieu en décembre. Le comité de référence a fait des propositions pour le recrutement des médiateurs qui s'engageront dans cette formation.

Ces propositions ont été approuvées par les membres du CA et sont les suivantes :

- Le recrutement se fera sur la base du volontariat et de la motivation
- Un engagement sur la durée est demandé (au moins 3 ans)
- Disponibilité
- Mobilité
- Équilibre hommes/femmes
- Médiateurs issus de sites différents
- Volonté de travailler au développement d'AMELY
- Intégration dans un groupe

5 – Information sur la réorganisation stratégique des permanences d'accès au droit

Sabine MOREL expose le réaménagement des permanences d'accès au droit sur Lyon, suite à l'annonce de la baisse des subventions, et au départ d'un juriste, Simon BUISSON. Bien que 15000€ aient été alloués en dernier recours par la préfecture, la réflexion sur l'optimisation des permanences s'est poursuivie, avec suppression de permanences peu fréquentées ou extrêmement mal installées. Au total 4 permanences ont été supprimées (une à la Duchère, une à Gerland, une à la Croix-Rousse et une à Perrache). Il y a eu des ajustements de jours (Gerland, Perrache) et une partie des heures ont été remplacées (environ la moitié des heures de Simon BUISSON)

6 - Personnalisation des relations dans les permanences : utilisation du nom des intervenants d'Amely

C'est une des propositions faite lors de la journée de réflexion du 30 avril 2016.

Pour les permanences d'accès au droit l'idée de départ était de ne pas personnaliser les rapports pour ne pas être dans le conseil, ni un suivi des dossiers, et risquer une concurrence vis à vis des avocats. Mais dans les Maisons de Justice, la pratique est différente et on donne le nom des intervenants. Les juristes de l'association sont

**Procès-verbal du Conseil d'Administration
AMELY – 10 octobre 2016**

aujourd'hui favorables à une personnalisation des rapports, lorsque les personnes le demandent.

Pour les médiateurs les dossiers impliquent un suivi et la pratique est de donner les prénoms. Pour certains cela permet d'éviter des interpellations directes lorsqu'il y a une proximité (même commune), mais il y a un caractère qui peut être perçu comme familier et non professionnel.

Le conseil d'administration n'a pas été favorable à imposer une personnalisation des rapports avec les médiés. C'est une possibilité qui est donnée aux médiateurs. Il est rappelé que les courriers restent au nom de « l'équipe des médiateurs » du site et que l'on note les initiales et le numéro de dossier.

Aucune autre question n'ayant été abordée, la séance a été levée à 12h30 par la Présidente.

La Présidente de séance :
Marie-Noëlle LUC

La Secrétaire de séance :
Annie NOËL